

PIÉMONT DES VOSGES



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 17 décembre 2020 – Bischoffsheim**

Sous la Présidence de Monsieur Michel HERR
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 44

Délibération n°13-2020 : Adoption règlement intérieur du P.E.T.R. :

Le règlement intérieur du P.E.T.R. a été porté à la connaissance des élus du P.E.T.R.

Le Président rappelle que l'adoption d'un règlement intérieur est imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales dans un délai de 6 mois suite à l'installation du Comité Syndical.

Le Comité Syndical,

VU l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Comité Syndical établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

VU la proposition de règlement annexé à la présente délibération,

Après vote à main levée,

DECIDE,
à l'unanimité

1) D'APPROUVER le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération et ce pour la durée du mandat syndical

Pour extrait conforme
OBERNAI, le 21 décembre 2020



Michel HERR
Président